

Le Communiqué financier ci - après a été publié le 25 février 2004 dans le journal [Les Echos](#)

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

Le tunnel Prado Carénage, premier ouvrage urbain, en France, de circulation routière à péage, est en exploitation depuis le 18 septembre 1993. 13,9 millions de véhicules légers l'ont emprunté en 2003.

Le trafic moyen observé sur l'année 2003 s'établit à 38022 véhicules par jour, contre 36065 véhicules par jour pour l'exercice précédent en augmentation de 5,4 %.

L'accroissement de la fréquentation et l'augmentation du tarif de péage en juillet 2002 se reflètent dans le chiffre d'affaires qui passe de 23,9 M€ à 25,8 M€ (soit une hausse de 8%).

1 - Changements comptables

La société a procédé au cours de l'exercice à différents changements comptables. Ces changements comptables ont consisté d'une part à opter pour des méthodes comptables dites préférentielles assurant une meilleure qualité de l'information financière produite et d'autre part à homogénéiser les règles comptables de la société avec celles usuellement retenues par les sociétés concessionnaires d'ouvrages routiers.

Changements de méthode comptable

Abandon de la méthode des charges de structure différées : la société inscrivait à l'actif du bilan des charges de structures différées et les amortissait à hauteur des bénéfices disponibles de sorte que les résultats nets annuels jusqu'au 31 décembre 2002 étaient nuls. Le montant net des charges de structure différées inscrites à l'actif du bilan à l'ouverture de l'exercice 2003, soit 7,2 M€, a été imputé sur le compte « report à nouveau ».

Comptabilisation des engagements sociaux : à compter de cet exercice, la société comptabilise les droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite et en matière de médailles et gratifications. Le montant de ces engagements à l'ouverture de l'exercice 2003, soit 0,1 M€, a été imputé sur le compte « report à nouveau ».

Abandon des provisions pour renouvellement : le montant des provisions pour renouvellement à l'ouverture de l'exercice 2003, soit 0,6 M€, a été porté en augmentation du compte « report à nouveau ».

Changements d'estimation

L'amortissement de caducité était déterminé sur la base des échéances en capital de la dette remboursées au cours de l'exercice. A compter de l'exercice 2003, il a été décidé de déterminer cet amortissement de façon linéaire sur la durée restante de la concession. Ainsi la dotation aux amortissement de caducité est comptabilisée pour un montant de 5,9 M€ alors que la dotation de l'exercice 2002 déterminée selon les modalités antérieures s'élevait à 8,6M€.

Changements de présentation

L'amortissement de caducité est désormais considéré comme un amortissement de dépréciation venant en déduction de la valeur des immobilisations et non plus comme un amortissement financier présenté au passif du bilan. Ainsi les dotations au compte de résultat sont enregistrées en charges d'exploitation et non plus en charges financières.

2 - Comptes simplifiés

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 24 février a arrêté les comptes de l'exercice 2003 audités par le commissaire aux comptes. Sans préjuger des conclusions de l'audit, le rapport général du commissaire aux comptes comportera une observation sans incidence sur l'opinion et concernant les différents changements de méthode comptable et changements de présentation décrits ci-avant. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

Afin de rendre l'exercice 2003 comparable à l'exercice 2002, des comptes pro-forma de l'exercice 2002, reproduits ci-dessous, ont été préparés en intégrant l'ensemble des changements comptables décrits précédemment.

	31 décembre 2003	31 décembre 2002	
		pro-forma	publié
Bilan – actif			
Total de l'actif net immobilisé	121 505 961	133 806 444	169 890 053
Total de l'actif circulant	20 641 369	17 619 368	17 619 368
Charges de structure différées	-	-	7 227 415
Total de l'actif	142 147 330	151 425 812	194 736 836
Bilan – passif			
Capitaux propres	7 017 728	327 582	7 107 572
Fonds non remboursables et assimilés	21 353 381	23 641 031	59 724 640
Provisions pour charges	1 567 323	1 468 951	1 916 376
Total des dettes	112 208 898	125 988 248	125 988 248
Total du passif	142 147 330	151 425 812	194 736 836

Compte de résultat	Exercice 2003	Exercice 2002	
		pro-forma	publié
Chiffre d'affaires	25 841 848	23 879 741	23 879 741
Charges d'exploitation	(12 185 476)	(14 371 083)	(5 743 577)
Résultat d'exploitation	13 656 372	9 508 658	18 136 164
Résultat financier	(6 511 354)	(7 798 779)	(16 447 183)
Résultat exceptionnel	(455 788)	(49 054)	(49 054)
Impôt sur les bénéfices	-	(18 750)	(18 750)
Résultat net avant charges de structure différées	6 689 230	1 642 075	1 621 177
Charges de structure différées	-	-	(1 621 177)
Résultat net	6 689 230	1 642 075	-

3 - Refinancement de la dette

A la suite des négociations engagées en 2002, la société a contracté avec CDC-IXIS un emprunt de 73 M€ qui a permis de rembourser la dette bancaire résiduelle initiale et l'avance mise en place par les actionnaires pour un montant de 2,3 M€. L'échéancier de remboursement s'étale jusqu'en 2020. La dette de 34,1 M€ auprès de la BEI reste inchangée avec une échéance finale en 2009. L'indemnité de remboursement anticipé du crédit bancaire initial d'un montant de 1,1 M€ a été passée en résultat exceptionnel.

4 - Les Titres Subordonnés Convertibles :

Les intérêts dus au titre de la période avril 2003 - avril 2004, calculés sur la base de 1,7 fois le taux moyen des emprunts d'Etat (TME) et non encore arrêtés définitivement, s'élèveront à environ 1,5 M€.

Le contrat d'émission des titres subordonnés convertibles dispose qu'à compter du 15 avril 1995, le coupon n'est versé que dans la limite de la marge brute d'autofinancement (MBA) après service de la dette bancaire. La MBA après service de la dette bancaire pour l'exercice 2003 s'établissant à 15,0 M€, le coupon mis en paiement au 15 avril 2004 sera versé intégralement soit environ 10,9€ par titre. En l'état actuel des prévisions, les conditions nécessaires pour le versement des coupons annuels devraient normalement être remplies au cours des exercices prochains.

Les titres subordonnés sont convertibles en actions depuis le 1er juillet 1996 à raison de 5 actions pour 1 TSC et, conformément aux engagements pris lors du placement des TSC, la société a décidé d'initier dès maintenant la procédure d'admission à la cote d'un marché réglementé des actions.

La société a procédé à plusieurs simulations financières. Sauf événements exceptionnels ou imprévus, la société devrait être en mesure de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2004.

A l'issue de son dixième exercice complet d'exploitation, la Société et ses actionnaires demeurent confiants dans les perspectives de la concession.